

Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

Le 28 mars de l'an deux mil vingt-quatre, le Conseil municipal de DOUARNENEZ, convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Maire.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

Nombre de Conseillers présents : 28

Mme POITEVIN - M. GUILLEMOT - Mme TILLIER - M. LE MOIGNE - Mme LAOUËNAN LE LEC - M. POULMARC'H - Mme DRÉANO - M. JOLLÉ - Mme CLÉMENT - Mme BERBER - Mme CHEVERT - M. BUSSEREAU - Mme OLIVIER - Mme OLIER - Mme GUILCHER - Mme TANGUY - M. HÉMERY - Mme LE BUANEC - Mme VIGOUROUX-BUREL - M. LE LANN - M. GUILIELMUS - M. PLANCHETTE - M. COIGNEC - Mme CROM - Mme DULU-MARTIN - M. DELBOT - M. QUÉRÉ - M. TOUZÉ.

Nombre de Conseillers représentés : 5

M. NICOLAS donne procuration à Mme OLIVIER - Mme JOLLY donne procuration à Mme LE BUANEC - M. JANNIC donne procuration à M. PLANCHETTE - M. ARROUES donne procuration à Mme OLIER - Mme BOUIN donne procuration à M. DELBOT

M. GUILLEMOT, Adjoint au Maire, a été désigné secrétaire de séance.

N° DASEF-24-03-01

**Tarification municipale – Définition des tarifs des soirées, séjours
et stages de l'accueil de loisirs – Été 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° DASEF-23-07-01 en date du 11 juillet 2024 portant actualisation des tarifs de l'ALSH ;

Considérant que, dans le cadre de sa prochaine saison d'été 2024, la municipalité souhaite proposer l'organisation de soirées, séjours et stages dans les conditions et tarifs suivants :

Désignation des activités accessoires	Tarifs été 2024 (selon QF)
Soirée	1 journée ALSH + forfait de 5 €
Stage de 2 ou 3 journées	2 ou 3 journées ALSH + forfait de 2,5 € par jour
Mini-camp de 5 journées	5 journées ALSH +15 € par jour

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs et conditions telles que présentées ci-avant.

La Commission Affaires scolaires, enfance et famille a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport de Mme Christelle DRÉANO, Adjointe au Maire,
le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
sur proposition du Maire,

FIXE

les tarifs des activités accessoires de l'accueil de loisirs pour la saison estivale
2024 dans les conditions présentées ci-avant.

Adoptée à l'unanimité

Délibéré à Douarnenez, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Conforme,

Jocelyne POITEVIN

Maire



André GUILLEMOT

Secrétaire de séance

